



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°BFC-2025-178

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires de l'Yonne /**

BFC-2025-07-09-00012 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - M. BAUDRY Patrick - N°2025/140 (2 pages)	Page 3
BFC-2025-11-04-00011 - Réponse à un rescrit - INDIVISION COQUILLE - N°2025/224 (4 pages)	Page 6
BFC-2025-11-04-00010 - Réponse à un rescrit - SCEA DES GONNEAUX - N°2025/237 (2 pages)	Page 11

## **Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or / Service**

### **Économie Agricole et Environnement des Exploitations**

BFC-2025-11-04-00012 - attestation NS GEOFFREY LAURENT (2 pages)	Page 14
BFC-2025-11-04-00013 - rescrit OUAHRANI (2 pages)	Page 17

## **Direction départementale des territoires du Jura /**

BFC-2025-07-11-00005 - accusé réception complet autorisation exploiter CHEVALLIER François (2 pages)	Page 20
BFC-2025-07-18-00006 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC DE LAYOTTE (2 pages)	Page 23
BFC-2025-07-18-00007 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC DES 4 TILLEULS (2 pages)	Page 26
BFC-2025-09-01-00025 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC DES CHAZALS (2 pages)	Page 29
BFC-2025-11-04-00008 - attestation non soumise autorisation exploiter FERRUT Hubert (1 page)	Page 32

## **Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort /**

BFC-2025-07-02-00012 - Accusé de réception de dossier complet valant autorisation d'exploiter dans le cadre du contrôle des structures agricoles_GAEC_SCHICK_12_grand_rue_90340_NOVILLARD (2 pages)	Page 34
---	---------

## **DRAAF Bourgogne Franche-Comté /**

BFC-2025-11-12-00001 - Arrêté portant autorisation d'exploiter à l'EARL DES LONGUES AIGUES 70190 LA BARRE (2 pages)	Page 37
BFC-2025-11-04-00006 - Arrêté portant AUTORISATION PARTIELLE d'exploiter au GAEC D'ARBESSON 70170 CHARGEY LES PORT (4 pages)	Page 40
BFC-2025-11-04-00007 - contrôle des structures agricoles : courrier de non soumission LE POTAGER DE TINTIN 70170 CHARGEY LES PORT (1 page)	Page 45
BFC-2025-11-04-00009 - contrôle des structures agricoles : courrier de non soumission ROUX Valentin 70100 POYANS (1 page)	Page 47

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2025-07-09-00012

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - M. BAUDRY  
Patrick - N°2025/140



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
**Patricia COMTE**  
Gestionnaire du contrôle des structures  
Tél : 03 86 48 41 49  
du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45  
[ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)

**M. BAUDRY Patrick**  
5 rue Vauguet  
Avigneau  
89240 ESCAMPS

Auxerre, le 09/07/25

**Objet** : demande d'autorisation d'exploiter  
**N° Dossier DDT** : 2025/140

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 19/05/2025 une demande d'autorisation d'exploiter 67,7947 ha exploités par la SCEA DE CENTPIERRE. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 08/07/2025. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit **au plus tard le 08/11/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale des territoires et par subdélégation,  
L'adjoint au chef du service d'économie agricole,

Jean-Baptiste DE BOUTRAY

Direction départementale des territoires  
Service économie agricole - Pôle foncier  
3 rue Monge - BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

1/2

## Références cadastrales des biens objet de la demande

Monsieur BAUDRY Patrick demeurant à ESCAMPS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 67,7947 ha, ce qui représente une surface pondérée<sup>1</sup> de 67,7947 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée <sup>1</sup> (en ha)
AUXERRE	YP 43	13,4892
CHEVANNES	ZB 63 J	2,3848
CHEVANNES	ZB 63 K	3,5772
ESCAMPS	ZE 4 J	7,4735
ESCAMPS	ZE 4 K	7,4735
ESCAMPS	ZH 13	2,0260
ESCAMPS	ZH 14	0,3810
ESCAMPS	ZH 15	0,4030
ESCAMPS	ZH 16	4,7420
ESCAMPS	ZH 17	1,2320
ESCAMPS	ZH 35	2,3890
ESCAMPS	ZH 36	2,6030
ESCAMPS	ZH 47	0,7900
ESCAMPS	ZT 33	2,5340
ESCAMPS	ZV 4	1,0960
GY L'EVEQUE	ZO 20	5,1720
GY L'EVEQUE	ZP 36	4,3470
GY L'EVEQUE	ZP 40	0,7000
VALLAN	ZL 53	0,7060
VALLAN	ZM 78 J	1,3193
VALLAN	ZM 78 K	2,6387
VALLAN	ZP 22	0,3175

<sup>1</sup> Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

**IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).**

**Voies et délais de recours :**

*Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :*

*- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.*

*- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

Direction départementale des territoires  
Service économie agricole - Pôle foncier  
3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

2/2

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2025-11-04-00011

Réponse à un rescrit - INDIVISION COQUILLE -  
N°2025/224



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'économie agricole et forestière**

Affaire suivie par : David GABETTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : [ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Objet : demande de rescrit de l'Indivision COQUILLE.

Dijon, le 04/11/2025

Madame la gérante, Monsieur les gérants,

Par courrier enregistré par mes services le 31/10/2025, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime applicable à votre projet d'indivision successorale à la suite du décès de Monsieur COQUILLE Régis en vue de l'exploitation de ses parcelles, pour une surface de 99,4689 hectares, dans les communes de CRUZY-LE-CHÂTEL, GIGNY, JULLY, LAIGNES, SENNEVOY-LE-BAS et SENNEVOY-LE-HAUT.

Commune(s)	Parcelle(s)
CRUZY-LE-CHATEL	AL 160
CRUZY-LE-CHATEL	ZA 3
GIGNY	D 503
GIGNY	ZB 7
GIGNY	ZC 3
GIGNY	ZC 27
GIGNY	ZC 36
GIGNY	ZD 29
GIGNY	ZD 32
GIGNY	ZD 33
GIGNY	ZE 12
GIGNY	ZE 16
GIGNY	ZE 24
GIGNY	ZE 25
GIGNY	ZE 31
GIGNY	ZE 32

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

GIGNY	ZE 58
GIGNY	ZH 35
GIGNY	ZH 36
GIGNY	ZH 43
GIGNY	ZH 44
JULLY	C 1
JULLY	C 2
LAIGNES	YS 4
SENNEVOY-LE-BAS	A 11
SENNEVOY-LE-BAS	A 73
SENNEVOY-LE-BAS	A 74
SENNEVOY-LE-BAS	A 79
SENNEVOY-LE-BAS	A 80
SENNEVOY-LE-BAS	A 81
SENNEVOY-LE-BAS	A 103
SENNEVOY-LE-BAS	A 107
SENNEVOY-LE-BAS	A 253
SENNEVOY-LE-BAS	A 254
SENNEVOY-LE-BAS	A 259
SENNEVOY-LE-BAS	B 152
SENNEVOY-LE-BAS	B 158
SENNEVOY-LE-BAS	C 150
SENNEVOY-LE-BAS	D 20
SENNEVOY-LE-BAS	D 26
SENNEVOY-LE-BAS	D 44
SENNEVOY-LE-BAS	D 50
SENNEVOY-LE-BAS	D 58
SENNEVOY-LE-BAS	D 62
SENNEVOY-LE-BAS	D 63

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

SENNEVOY-LE-BAS	D 64
SENNEVOY-LE-BAS	D 65
SENNEVOY-LE-BAS	D 66
SENNEVOY-LE-BAS	D 74
SENNEVOY-LE-BAS	ZA 2
SENNEVOY-LE-BAS	ZA 8
SENNEVOY-LE-BAS	ZA 29
SENNEVOY-LE-BAS	ZA 33
SENNEVOY-LE-BAS	ZB 12
SENNEVOY-LE-BAS	ZC 9
SENNEVOY-LE-BAS	ZD 12
SENNEVOY-LE-BAS	ZD 13
SENNEVOY-LE-BAS	ZD 21
SENNEVOY-LE-BAS	ZD 30
SENNEVOY-LE-BAS	ZD 31
SENNEVOY-LE-BAS	ZD 32
SENNEVOY-LE-BAS	ZE 15
SENNEVOY-LE-BAS	ZE 16
SENNEVOY-LE-BAS	ZH 15
SENNEVOY-LE-BAS	ZH 24
SENNEVOY-LE-BAS	ZH 40
SENNEVOY-LE-BAS	ZI 3
SENNEVOY-LE-BAS	ZK 3
SENNEVOY-LE-BAS	ZK 4
SENNEVOY-LE-BAS	ZK 7
SENNEVOY-LE-HAUT	B 190
SENNEVOY-LE-HAUT	ZD 2

Ce dossier a été accusé réception au 31/10/2025 par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : **2025/224**.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 septembre 2024, **il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.**

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Elle peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

Indivision COQUILLE  
11 rue du Loge  
89160 SENNEVOY-LE-BAS

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC



Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

BFC-2025-11-04-00010

Réponse à un rescrit - SCEA DES GONNEAUX -  
N°2025/237



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'économie agricole et forestière**

Affaire suivie par : Patricia COMTE/David GABETTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : [ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr)

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Objet : demande de rescrit de la SCEA DES GONNEAUX

Dijon, le 04/11/2025

Madame, Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 23/10/2025, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant à votre projet de restructuration parcellaire sans agrandissement sur les parcelles référencées ci-dessous, rattachées au département de l'Yonne, pour une surface de **77,1876 hectares** :

Commune(s)	Parcelle(s)
SAINT-PRIVÉ	F 90
SAINT-PRIVÉ	F 91
SAINT-PRIVÉ	F 92
SAINT-PRIVÉ	F 102
SAINT-PRIVÉ	F 103
SAINT-PRIVÉ	F 104
SAINT-PRIVÉ	F 110
SAINT-PRIVÉ	F 112
SAINT-PRIVÉ	F 115
SAINT-PRIVÉ	F 117
SAINT-PRIVÉ	F 120
SAINT-PRIVÉ	F 121
SAINT-PRIVÉ	F 230
SAINT-PRIVÉ	F 231 J
SAINT-PRIVÉ	F 231 K
SAINT-PRIVÉ	F 317
SAINT-PRIVÉ	F 318
SAINT-PRIVÉ	F 319
SAINT-PRIVÉ	F 320
SAINT-PRIVÉ	F 321

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/2

SAINT-PRIVÉ	F 322
SAINT-PRIVÉ	F 323
SAINT-PRIVÉ	F 378
SAINT-PRIVÉ	F 439
SAINT-PRIVÉ	F 449 A
SAINT-PRIVÉ	F 450
SAINT-PRIVÉ	F 452
SAINT-PRIVÉ	F 453
SAINT-PRIVÉ	F 455
SAINT-PRIVÉ	F 491 J
SAINT-PRIVÉ	F 491 K

Ce dossier a été accusé réception au 23/10/2025 par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : **2025/237**.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 septembre 2024, **il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.**

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Elle peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

SCEA DES GONNEAUX  
Les Gonneaux  
89220 ROGNY-LES-SEPT-ECLUSE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la  
Côte-d'Or

BFC-2025-11-04-00012

attestation NS GEOFFREY LAURENT



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'économie agricole et forestière**

Affaire suivie par : Clarisse GIRARD

Tél : 03 80 29 42 66

mél : [ddt-cotrole-structures@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddt-cotrole-structures@cote-dor.gouv.fr) /

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Dijon, le 04/11/25

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à agrandissement pour une surface de 0,2448 ha (soit une surface pondérée de 1,7136ha) sur la commune de CORCELLES-LES-MONTS, portant sur la parcelle référencée :

COMMUNES	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
CORCELLES-LES-MONTS	AB136

Ce dossier a été accusé réception complet au 20/10/2025, par la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or et enregistré sous les références suivantes : 2025\_207.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...)
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,  
SIGNE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mël : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/2

GEOFFREY Laurent  
11 Rue Henri Focillon  
21000 DIJON

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 80 39 30 00 - Fax : 03 80 39 30 99 - mèl : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

2/2

Direction départementale des territoires de la  
Côte-d'Or

BFC-2025-11-04-00013

rescrit OUAHRANI



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'économie agricole et forestière**

Affaire suivie par : Clarisse GIRARD

Tél : 03 80 29 42 66

mél : [ddt-contrôle-structures@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddt-contrôle-structures@cote-dor.gouv.fr) /

[foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Dijon, le 04/11/2025

Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation.

Votre installation sur la commune d'AVOSNES porte sur les parcelles référencées ci-dessous pour une surface de **77,7182 hectares**.

<b>Commune(s)</b>	<b>Parcelle(s)</b>
AVOSNES	ZL18, ZK23, ZI35, ZH29, ZH28, ZH10, ZH73, ZE16, ZE15, ZD37, ZD30

Ce dossier a été accusé réception au 14/10/2025 par la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or et enregistré sous les références suivantes : 2025-220

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 septembre 2024, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 104 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

OUAHRANI Senouci  
17 Rue du Château  
21350 VILLY-EN-AUXOIS

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : [foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/2

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,  
SIGNE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

2/2

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-07-11-00005

accusé réception complet autorisation exploiter  
CHEVALLIER François



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

## **Le directeur**

Service Économie Agricole  
Bureau des sociétés et fonciers agricoles  
Affaire suivie par :  
Marie BOISSOT - Christelle VACELET  
Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69  
Courriel : [marie.boissot@jura.gouv.fr](mailto:marie.boissot@jura.gouv.fr) –  
[christelle.vacelet@jura.gouv.fr](mailto:christelle.vacelet@jura.gouv.fr)

M. CHEVALLIER François  
10 route de fraisans  
39700 SALANS

Lons-le-Saunier, le **11 JUIL. 2025**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 19 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter pour 14 ha 38 a 93 ca situés sur les communes de RANCHOT, FRAISANS, RANS et inexploité par M. GRAPPIN Paul.

### **Votre dossier a été enregistré complet au 3 juillet 2025.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, **le 3 novembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
par délégation  
L'adjointe au chef du service économie agricole

  
Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura  
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX  
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier  
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : [ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr) – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : M. CHEVALIER François  
DESCRIPTION DU PROJET : AGRANDISSEMENT  
IDENTIFICATION DES BIENS :

<b>Commune de RANCHOT</b>		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZE 0039	3 ha 09 a 20 ca	M. GRAPPIN Paul
<b>Commune de FRAISANS</b>		
ZE 0019	3 ha 30 a 50 ca	M. GRAPPIN Paul
<b>Commune de RANS</b>		
ZR 0026	7 ha 99 a 26 ca	M. GRAPPIN Paul

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-07-18-00006

accusé réception complet autorisation exploiter  
GAEC DE LAYOTTE



# PRÉFET DU JURA

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction départementale des territoires

### Le directeur

Service Économie Agricole  
Bureau des sociétés et fonciers agricoles  
Affaire suivie par :  
Marie BOISSOT - Christelle VACELET  
Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69  
Courriel : [marie.boissot@jura.gouv.fr](mailto:marie.boissot@jura.gouv.fr) –  
[christelle.vacelet@jura.gouv.fr](mailto:christelle.vacelet@jura.gouv.fr)

GAEC DE LAYOTTE  
M. JUPILLE Ludovic  
6 rue de la Croix Blaisot  
Goux  
39100 DOLE

Lons-le-Saunier, le 11 juillet 2025

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 09 juillet 2025 une demande d'autorisation d'exploiter pour 5 ha 62 a 28 ca situés sur la commune de DOLE (Goux) et exploités par Mme GIRARD Nicole.

**Votre dossier a été enregistré complet au 09 juillet 2025.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

**À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 09 novembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
par délégation  
L'adjointe au chef du service économie agricole

  
Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura  
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX  
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier  
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : [ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr) – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC DE LAYOTTE  
DESCRIPTION DU PROJET : agrandissement  
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de DOLE (Goux)		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZC 0053	3 ha 17 a 54 ca	M. CARD Serge
AE 0077	0 ha 31 a 82 ca	M. CARD Serge
AE 0075	0 ha 09 a 90 ca	M. CARD Serge
AE 0068	0 ha 39 a 00 ca	M. CARD Serge
ZA 0115	1 ha 02 a 56 ca	M. CARD Serge
AH 0165	0 ha 61 a 46 ca	M. CARD Serge

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-07-18-00007

accusé réception complet autorisation exploiter  
GAEC DES 4 TILLEULS



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

## Le directeur

Service Économie Agricole  
Bureau des sociétés et fonciers agricoles  
Affaire suivie par :  
Marie BOISSOT - Christelle VACELET  
Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69  
Courriel : [marie.boissot@jura.gouv.fr](mailto:marie.boissot@jura.gouv.fr) –  
[christelle.vacelet@jura.gouv.fr](mailto:christelle.vacelet@jura.gouv.fr)

GAEC DES 4 TILLEULS  
11 rue de la claive  
39250 BILLECUL

Lons-le-Saunier, le **18 JUL. 2025**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 4 juin 2025 une demande d'autorisation d'exploiter pour 4 ha 98 a 60 ca situés sur la commune de BILLECUL et exploités par M. BAUD René.

**Votre dossier a été enregistré complet au 9 juillet 2025.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, **le 9 novembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
par délégation  
L'adjointe au chef du service économie agricole

  
Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura  
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX  
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier  
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : [ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr) – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC DES 4 TILLEULS  
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement  
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de BILLECUL		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZD 0118	4 ha 45 a 70 ca	M. COURVOISIER Gérald
ZD 0039	0 ha 52 a 90 ca	M. COURVOISIER Gérald

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-09-01-00025

accusé réception complet autorisation exploiter  
GAEC DES CHAZALS

**Le directeur**

Service Économie Agricole  
Bureau des sociétés et fonciers agricoles  
Affaire suivie par Mmes :  
Marie BOISSOT - Christelle VACELET  
Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69  
Courriel : [marie.boissot@jura.gouv.fr](mailto:marie.boissot@jura.gouv.fr) –  
[christelle.vacelet@jura.gouv.fr](mailto:christelle.vacelet@jura.gouv.fr)

GAEC DES CHAZALS  
8 REU DES DOURAIZES  
39250 GILLOIS

Lons-le-Saunier, le **01 SEP. 2025**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 11 juillet 2025 une demande d'autorisation d'exploiter pour 8 ha 03 a 69 ca situés sur la commune de CONTE et exploité par la CAVALERIE DE LA SOURCE.

**Votre dossier a été enregistré complet au 11 juillet 2025.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

**À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 11 novembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
par délégation  
le chef du service économie agricole

  
Mehdi SAUSSI EL ALAOU

DEMANDEUR :GAEC DES CHAZALS  
DESCRIPTION DU PROJET :Agrandissement  
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de CONTE		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZB 0063	3 ha 91 a 65 ca	M. FUMEY Jean-pascal
ZB 0064	0 ha 48 a 44 ca	M. FUMEY Jean-pascal
ZB 0030	3 ha 63 a 60 ca	M. FUMEY Jean-pascal

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-11-04-00008

attestation non soumise autorisation exploiter  
FERRUT Hubert



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

Liberté  
Egalité  
Fraternité

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'économie agricole et forestière**

Affaire suivie par : Marie BOISSOT

Tél : 03.84.86.81.04

mél : marie.boissot@jura.gouv.fr / foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 04/11/2025

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement pour une surface de **16 ha 34 a 94 ca** sur les communes REVIGNY (39570) et CONLIEGE (39570) portant sur les parcelles référencées :

COMMUNES	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
REVIGNY	AB 0027, AB 0028, AC 0010, AB 0001, AB 0002, AB 0003, AB 0004, AB 0007, AB 0013, AB 0014, AB 0015, AB 0016, AB 0017, AB 0024, AB 0075, AB 0076, AB 0361, AB 0368, AB 0374, AC 0001, AC 0002, AC 0004, AC 0007 J, AC 0007 K, AC 0008, AC 0009, AC 0012, AC 0198, AC 0199, AC 0200, AC 0203, AI 0257
CONLIEGE	AH 0102, AH 0106, AH 0108, AH 0123, AH 0105, AH 0110, AH 0112, AH 0124, AH 0119, AH 0086, AH 0089, AH 0093, AH 0094, AH 0095, AH 0103 J, AH 0103 K, AH 0109, AH 0113, AH 0122

Ce dossier a été accusé réception complet au 17/10/2025, par la Direction Départementale des Territoires du Jura et enregistré sous les références suivantes : 39-25-8328.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

M. FERRUT Hubert  
31 rue de la cueille  
39570 REVIGNY

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

**Christophe BLANC**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires du  
Territoire de Belfort

BFC-2025-07-02-00012

Accusé de réception de dossier complet valant  
autorisation d'exploiter dans le cadre du  
contrôle des structures  
agricoles\_GAEC\_SCHICK\_12\_grand\_rue\_90340\_  
NOVILLARD

Belfort, le 02/07/2025

**Direction départementale  
des territoires**

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES  
OLIVIER CHAPPAZ**

**RECOMMANDE A.R. n° 1A 212 968 6047 5**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Mesdames,

Vous avez déposé auprès de mes services le 4 avril 2025 une demande d'autorisation d'exploiter 1 ha 06 a 46 ca situés sur la commune de PETIT-CROIX (90), enregistrée sous le n° 90 25 03. Vous avez ensuite complété cette demande en nous adressant les éléments manquants (annexe 1, annexe 2, lettre d'information aux propriétaires, et plan de parcelle cadastrale) reçus pour les derniers le 2 juillet 2025.

**Votre dossier a été enregistré complet au 2 juillet 2025.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 2 novembre 2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**GAEC SCHICK  
12 Grand' Rue**

**90340 NOVILLARS**

1 / 2



J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
l'adjoint au chef du service économie agricole et  
agroécologie,

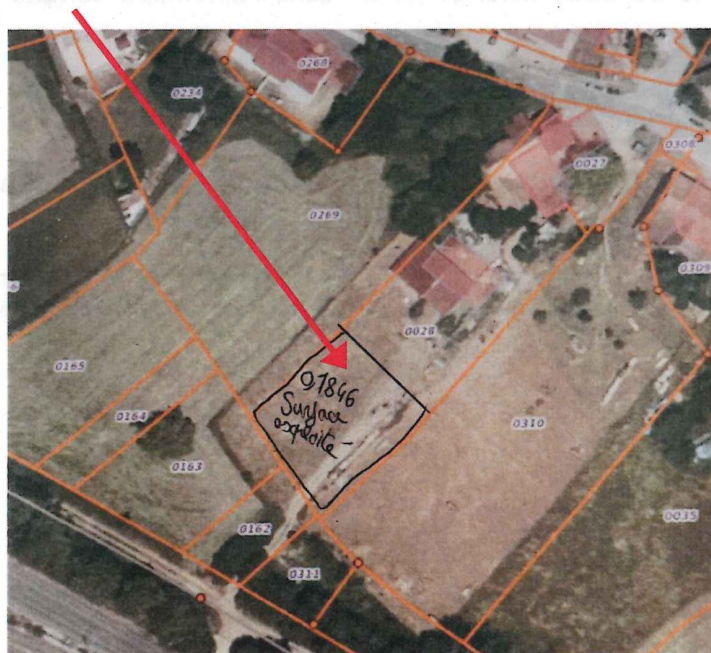
Stéphane BAILLY

Parcellaire

Commune	Section	N° cadastral	Surface (ha)	Propriétaire
PETIT-CROIX	C	28	0,1846	BILLIG François – PETIT-CROIX (90)
PETIT-CROIX	ZB	4	0,3250	Commune de PETIT-CROIX – PETIT-CROIX (90)
PETIT-CROIX	ZB	78	0,2240	Commune de PETIT-CROIX – PETIT-CROIX (90)
PETIT-CROIX	ZB	79	0,0590	Commune de PETIT-CROIX – PETIT-CROIX (90)
PETIT-CROIX	ZB	92	0,2720	Commune de PETIT-CROIX – PETIT-CROIX (90)
<b>Total</b>			<b>1,0646</b>	

Parcelle partielle objet de la demande

PETIT-CROIX C 28



DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2025-11-12-00001

Arrêté portant autorisation d'exploiter à l'EARL  
DES LONGUES AIGUES 70190 LA BARRE



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'économie agricole et forestière**  
Affaire suivie par : Camille COURTOISIER  
Tél : 03-63-37-92-33  
mél : camille.courtoisier@haute-saone.gouv.fr  
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 12/11/2025

**Arrêté N°  
Portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles**

**VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.312.1, L.331.1 à L.331.10, R.312.1 à R.312.3 et R.331.1 à R.331.12 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2024-21 du 12 septembre 2024 approuvant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Bourgogne-Franche-Comté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°24-296 BAG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme FOTRE-MULLER pour les compétences administratives générales ;

**VU** la demande déposée et considérée comme complète le 05/09/2025 à la DDT de Haute-Saône, concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	<b>EARL DES LONGUES AIGÜES</b> LA BARRE (70)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant	Mr GOGUEY (décédé)
	Surface demandée	<b>08 ha 04 a 02 ca</b>
	Dans la (ou les) commune(s)	CIREY (70) VANDELANS (70)

**CONSIDÉRANT** que l'opération présentée par le demandeur, constituant un agrandissement, est soumise à **AUTORISATION PRÉALABLE D'EXPLOITER** en application de l'article L331-2 alinéa 3 du Code rural et de la pêche maritime, du fait de la surface totale qu'il est envisagé de mettre en valeur excédant le seuil fixé par le SDREA de Bourgogne- Franche-Comté ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune demande concurrente n'a été présentée au terme du délai de publicité fixé au 05/11/2025 ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv

**CONSIDÉRANT** que la demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL DES LONGUES AIGÜES ne présente ni concurrence, ni motif de refus, au sens de l'article L331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté :

## ARRÊTE

### ARTICLE 1er :

**L' EARL DES LONGUES AIGÜES est autorisée** à exploiter les parcelles suivantes situées sur le territoire des communes de CIREY et VANDELANS, rattachées au département de la Haute-Saône (70):

**Soit une surface totale de 08 ha 04 a 02 ca**

Commune	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaire
VANDELANS	ZE 0057	2,3274	Mr Jacques GOGUEY
CIREY	ZS 00 17	3,2478	Mr Jacques GOGUEY
CIREY	ZS 00 16	0,5754	Mr Jacques GOGUEY
VANDELANS	ZE 00 97	1,8896	Mr Jacques GOGUEY

8,0402

### ARTICLE 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

### ARTICLE 3 :

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté et le Directeur départemental des territoires de Haute-Saône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur ainsi qu'aux propriétaires des parcelles, transmis pour affichage aux communes concernées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

et par subdélégation

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC



DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2025-11-04-00006

Arrêté portant AUTORISATION PARTIELLE  
d'exploiter au GAEC D'ARBESSON 70170  
CHARGEY LES PORT



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'économie agricole et forestière**  
**Affaire suivie par Marie GUYOT**  
Tél : 03.63.37.92.95  
mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 04/11/2025

**Arrêté N°**  
**Portant autorisation partielle d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles**

**VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.312.1, L.331.1 à L.331.10, R.312.1 à R.312.3 et R.331.1 à R.331.12 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2024-21 du 12 septembre 2024 approuvant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Bourgogne-Franche-Comté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°24-296 BAG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme FOTRE-MULLER pour les compétences administratives générales ;

**VU** la demande déposée et considérée comme complète le 19/05/2025 à la DDT de Haute-Saône, concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	<b>GAEC D'ARBESSON</b> CHARGEY LES PORT (70)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédant	GAEC MAGNIN
	Surface demandée	<b>61 ha 28 a 37 ca</b> <b>dont 08 ha 49 a 25 ca en concurrence</b>
	Dans la (ou les) commune(s)	CHARGEY LES PORT - PURGEROT (70)

**CONSIDÉRANT** que l'opération présentée par le demandeur, constituant un agrandissement, est soumise à **AUTORISATION PRÉALABLE D'EXPLOITER** en application de l'article L331-2 alinéa 1 du Code rural et de la pêche maritime, du fait de la surface totale qu'il est envisagé de mettre en valeur excédant le seuil fixé par le SDREA de Bourgogne-Franche-Comté ;

**CONSIDÉRANT** la demande initiale du **POTAGER DE TINTIN** réceptionnée le 17/04/2025 pour une surface de 08 ha 58 a 70 ca située à CHARGEY-LES-PORTS (70) ;

**CONSIDÉRANT** les motifs de refus renseignés à l'article L331-3-1 du code rural et de la pêche maritime qui précise qu'une autorisation peut être refusée lorsqu'il existe un candidat à la reprise ou un preneur en place répondant à un rang de priorité supérieur au regard du schéma directeur régional des structures agricoles mentionné à l'article L312-1 ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation peut n'être délivrée que pour partie de la demande, notamment si certaines parcelles sur lesquelles elle porte font l'objet d'autres candidatures prioritaires ;

**CONSIDÉRANT** que le SDREA de Bourgogne-Franche-Comté fixe 5 rangs de priorités répartis sous la forme d'une grille multifactorielle prenant en considération :

- la nature de l'opération ;
- l'existence d'un preneur en place pour les parcelles objet de la demande ;
- une situation appréciée comme un cas de force majeure au sens du SDREA ;
- le degré d'atteinte de la dimension économique viable (DEV) ;
- la distance séparant le siège d'exploitation de la parcelle la plus éloignée objet de la demande ;

**CONSIDÉRANT** que, au regard du SDREA de Bourgogne-Franche-Comté, la Dimension Économique Viable (**DEV**) et fixée à **110 ha de SAUp** (Surface Agricole Utile Pondérée) par UTA (Unité de Travail Actif), l'ordre de priorités des candidats s'établit comme suit :

**\* le POTAGER DE TINTIN et son projet d'installation : rang de priorité 1**

8,59 ha de SAUp avec 1,00 UTA - soit une dimension économique de **8,59** (SAUp/Valeur actif) après reprise ;

**\* le GAEC D'ARBESSON et son projet d'agrandissement : rang de priorité 2**

240,45 ha de SAUp avec 1,80 UTA - soit une dimension économique de **133,59** (SAUp/Valeur actif) après reprise et une reprise de parcelles situées à moins de 10 km du siège d'exploitation ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard du SDREA de Bourgogne-Franche-Comté, la demande du **POTAGER DE TINTIN** répond à un ordre de priorité **supérieur** à celle du **GAEC D'ARBESSON** ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté :

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :**

**1 - Le GAEC D'ARBESSON est autorisé** à exploiter les parcelles suivantes situées sur le territoire des communes de CHARGEY LES PORT et de PURGEROT, rattachées au département de la Haute-Saône :

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaires
CHARGEY LES PORT	ZD 0049	3,7590	MAGNIN Eric
CHARGEY LES PORT	ZE 0040	2,4400	MAGNIN Eric
CHARGEY LES PORT	ZH 0042	3,0060	MAGNIN Eric
CHARGEY LES PORT	ZH 0052	6,9760	MAGNIN Eric
CHARGEY LES PORT	ZH 0053	1,5340	MAGNIN Eric
CHARGEY LES PORT	ZC 0093	0,2370	MAGNIN Eric
CHARGEY LES PORT	ZC 0094	0,1790	MAGNIN Eric
CHARGEY LES PORT	ZC 0095	0,2070	MAGNIN Eric
CHARGEY LES PORT	ZC 0115	0,4730	SOEUR Arlette
CHARGEY LES PORT	ZC 0082	0,2520	JEANNEY Lucette
CHARGEY LES PORT	ZC 0060	1,0410	GAEC MAGNIN
CHARGEY LES PORT	ZC 0061	0,4550	GAEC MAGNIN

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv

PURGEROT	ZD 0008	4,0730	MAGNIN Eric
PURGEROT	ZD 0009	0,4180	MAGNIN Eric
PURGEROT	ZO 0018	4,9245	GAEC MAGNIN
PURGEROT	ZI 0072	2,2972	MAGNIN Fabrice
PURGEROT	ZO 0005	1,2297	MAGNIN Fabrice
PURGEROT	ZO 0006	5,4721	MAGNIN Fabrice
PURGEROT	ZD 0016	5,8405	MAGNIN Eric
PURGEROT	ZD 0023	4,8219	MAGNIN Eric
PURGEROT	ZO 0004	2,1821	MAGNIN Eric
PURGEROT	ZO 0059	0,9732	MAGNIN Eric
		52,7912	

Soit une surface totale de 52 ha 79 a 12 ca

**2- Le GAEC D'ARBESSON n'est pas autorisé** à exploiter les parcelles suivantes situées sur le territoire de la commune de CHARGEY LES PORT, rattachée au département de la Haute-Saône :

Commune	Référence cadastrale	Surface (en ha)	Propriétaire
CHARGEY LE SPORT (70)	ZC 116	4,6220	BLEUCHOT Arlette
	ZC 83	2,6195	BLEUCHOT Lucette
	ZC 85	1,2510	BLEUCHOT Lucette
		8,4925	

Soit une surface totale de 08 ha 49 a 25 ca

#### ARTICLE 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

#### ARTICLE 3 :

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté et le Directeur départemental des territoires de Haute-Saône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur ainsi qu'au(x) propriétaire(s) de la(des) parcelle(s), transmis pour affichage à la (aux) commune(s) concerné(es) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv



DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2025-11-04-00007

contrôle des structures agricoles : courrier de  
non soumission LE POTAGER DE TINTIN 70170  
CHARGEY LES PORT



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'économie agricole et forestière**  
Affaire suivie par : Marie GUYOT  
Tél : 03.80.39.30.54  
mél : marie.guyot@haute-saone.gouv.fr  
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 04/11/2025

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter relative à une installation individuelle sur la commune de CHARGEY LES PORT (Haute-Saône) pour une surface de **08 ha 58 a 70 ca.**

Commune	Référence cadastrale	Surface (en ha)	Propriétaire
CHARGEY LES PORT (70)	ZC 116	4,7140	BLEUCHOT Arlette
	ZC 83	2,6220	BLEUCHOT Lucette
	ZC 85	1,2510	BLEUCHOT Lucette
		<b>8,5870</b>	

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

**Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :**

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
et par subdélégation,

LE POTAGER DE TINTIN  
18 Grande Rue  
70170 CHARGEY LES PORT

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

**Christophe BLANC**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

1/1

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2025-11-04-00009

contrôle des structures agricoles : courrier de  
non soumission ROUX Valentin 70100 POYANS



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'économie agricole et forestière**

Affaire suivie par : Sandra SAINT PICQ LAVAL

Tél : 03.80.39.30.54

mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 04/11/2025

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement sur la commune de AUTREY-LES-GRAY (Haute-Saône) pour une surface de **14 ha 67 a 60 ca**

Commune	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaire
AUTREY-LES-GRAY	000 0C 59	0,9261	Madame MAINO Martine
AUTREY-LES-GRAY	000 ZD 9 (A)	3,4529	Madame MAINO Martine
AUTREY-LES-GRAY	000 ZD 20 (J)	0,9158	Madame MANNICKE Joelle
AUTREY-LES-GRAY	000 ZD 20 (K)	2,2914	Madame MANNICKE Joelle
AUTREY-LES-GRAY	000 ZD 20 (L)	0,4578	Madame MANNICKE Joelle
AUTREY-LES-GRAY	000 ZD 21 (J)	0,6465	Madame MANNICKE Joelle
AUTREY-LES-GRAY	000 ZD 21 (K)	0,2155	Madame MANNICKE Joelle
AUTREY-LES-GRAY	000 ZE 9	2,9900	Madame MAINO Martine
AUTREY-LES-GRAY	000 ZE 10	2,7800	Madame MAINO Martine
		<b>14,6760</b>	

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

**Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :**

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté

et par subdélégation,

**Monsieur Valentin ROUX**  
6 rue de la Motte  
70100 POYANS

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

**Christophe BLANC**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>